

Le Petit Cassinois



| | | | |
|---|---------|---|------------|
| Budget communal | p.4 à 6 | Recensement et élections | p.12 |
| Suppression de la 5 ^e classe | p.7 | Participation citoyenne | p.12 |
| Bourse jeunes | p.8 | Covoiturage | p.14 |
| Inauguration de l'aire de jeux | p.8 | Flexi transport à la demande | p.15 |
| Centre de loisirs la Cabane | p.9 | Panneaux M12 cyclistes | p.17 |
| Plan Communal de Sauvegarde | p.11 | Page d'histoire : la famille De la Forest Divonne | p.18 et 19 |

Juillet 2025

Éditorial

Chères Saint-Cassinoises et chers Saint-Cassinois,

Voici l'été et donc le bulletin de la commune qui est particulièrement fourni !



En effet, il se passe beaucoup de choses depuis le début de l'année. Bien évidemment, il y a eu l'ouverture de l'aire de jeux pour les enfants qui est devenu un lieu de rassemblement. C'est particulièrement vrai le mardi soir, où on retrouve les enfants dans l'espace jeux ou à l'atelier poterie, et les plus grands soit au stand pain au levain soit au food truck. Quel plaisir de voir toute cette animation au centre du village !

Ce n'est pas la seule nouveauté. Après la signature l'année dernière d'une convention avec la commune de Vimines pour le service d'aide à domicile et d'un partenariat avec la mutuelle communale Entrenous, j'ai signé une convention avec la commune de Jacob-Bellecombette pour l'accueil des enfants de la commune au centre de loisirs « La Cabane ». Il me semble indispensable de poursuivre la coopération entre communes voisines afin de répondre au mieux aux besoins des habitants sans mettre en péril notre budget communal.

La mobilité et plus particulièrement les transports en commun ont été une préoccupation constante depuis le début du mandat. Les changements tant attendus arrivent ! Suite à la demande conjointe des parents d'élèves et de la municipalité, réitérée à de nombreuses reprises, et au changement de délégataire pour Grand Chambéry, les élèves vont enfin pouvoir bénéficier d'un bus à la sortie du collège de Cognin ou à la sortie des classes à Saint-Cassin vers 16 h 30. Et ce n'est pas tout. On oublie le Transport À la Demande et on pense maintenant Flexi. Ce nouveau service s'adapte à vos besoins : vous souhaitez aller à Chambéry en dehors de l'heure de passage du bus scolaire qui, je le rappelle, est ouvert à tous ? Pas de soucis, de 7 h à 19 h, ayez le réflexe Flexi ! Il ne tient qu'à nous de voir ces véhicules circuler dans la commune. Et pour compléter l'offre, le covoiturage spontané est aussi en place.

Du nouveau, il y en a même du côté des agents communaux. En effet, nous accueillons au service technique Sébastien qui remplace Rémi. Je profite de son arrivée pour réitérer tous mes remerciements ainsi que ceux de la municipalité à l'ensemble des agents qui ont travaillé cette année dans un contexte compliqué. L'absence de Christelle pendant plusieurs mois a généré de très nombreuses difficultés et l'embauche de plusieurs personnes en remplacement. Les services ont pu continuer à fonctionner grâce à l'esprit d'équipe et au sens aigu du service public de l'ensemble de nos agents. Christelle a rejoint son poste au mois de mai, elle devra encore s'absenter quelques jours mais nous sommes ravis de la voir en bien meilleure forme. Je peux vous dire que travailler avec une équipe soudée et force de propositions est un privilège pour un maire !

Il reste encore bien d'autres informations dans ce bulletin. Je vous laisse les découvrir et vous souhaite un bel été.

Le maire, Jocelyne GOUGOU

| Prochains événements | |
|----------------------|--|
| 29 juillet au soir | Ciné plein air : Un p'tit truc en plus |
| 18 octobre | Théâtre à la salle polyvalente : Molière, morceaux choisis |
| 11 novembre | Cérémonie à 11 h |
| 30 novembre | Repas du CCAS |



Ouverture sur le cimetière

Afin de faciliter l'accès au cimetière côté nord, une ouverture a été réalisée dans la haie située à côté du parking de la mairie.

Ce nouvel accès permet aux personnes à mobilité réduite de se garer à proximité et d'éviter ainsi le secteur pentu de la partie nord du cimetière. Les travaux ont été proposés et réalisés par nos employés municipaux.



Acquisition de terrain

La commune vient d'acquérir une parcelle de 3137 m² située sur le secteur de la Combe à proximité du chemin du Pontet. Cette acquisition a été possible grâce à la générosité de Mme Gachet Marie-Thérèse qui l'a cédée pour 1 € symbolique.

Merci à elle.

La commune a aussi acquis la parcelle de terrain sur la route de La Désertaz afin de permettre l'élargissement de la portion de route lors du passage dans la forêt.

Le mur de l'église

Le mur de l'enceinte de l'église avait bien besoin d'un « relooking » !

Cette réfection faite au printemps sur la partie extérieure devrait être complétée dans les prochains mois.

Coût des travaux : 16 800€



Un nouvel agent technique

Sébastien a pris la relève de Rémi qui a quitté la commune fin avril.

Cela fait seulement six mois que Sébastien vit dans notre région. Il a troqué sa Normandie contre la Savoie, afin de se rapprocher de ses enfants déjà installés dans les environs.

Il découvre son nouvel environnement de travail et la variété des tâches à accomplir dans une petite commune.

Il pratique le vélo et la course à pied et constate que la vue où qu'il soit à Saint-Cassin est imprenable !



Budget communal

Compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 dégage un excédent de fonctionnement pour un montant de **192 837,34 €** et un excédent d'investissement (report inclus) de **18 043,38 €**.

Les lignes budgétaires engagées durant l'exercice précédent ont été respectées en tout ou partie.

Les **dépenses d'investissement** ont été engagées à hauteur de **226 822 €**, principalement consacrées à :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Portes de garage SP | 12 592 € |
| Volets de l'école | 34 450 € |
| Aménagement aires de jeux | 18 748 € |
| Réfections voiries | 68 945 € |
| Poubelles et bancs | 9 150 € |
| Défibrillateur | 1 805 € |
| Travaux Oratoire | 31 416 € |
| Autres et divers | 4 458 € |
| Remboursement des emprunts | 45 258 € |

Récapitulatif du compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement

| | |
|--|----------------|
| 011 Charges à caractère général | 185 334 |
| 012 Charges de personnel | 293 343 |
| 014 Fonds de péréquation FPIC | 5 287 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 83 699 |
| 66 Charges financières | 4 532 |
| 67 Charges exceptionnelles | - |
| 68 Dotation aux provisions | 1 007 |
| 22 Dépenses imprévues | - |
| Opérations d'ordres entre section | - |
| 023 Equilibrage section d'investissement | - |
| s/tot. | 573 201 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|----------------|
| 70 Produits des services | 79 643 |
| 013 Atténuation des charges | 7 431 |
| 73 Impôts et taxes | 576 699 |
| 74 Dotations et participations | 82 160 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 18 118 |
| 76 Produits financiers | 6 |
| 77 Produits exceptionnels | 1 982 |
| Opérations d'ordre entre sections | - |
| Excédents de fonctionnement reporté | - |
| s/tot. | 766 039 |

Dépenses d'investissement

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | - |
| Subvention d'équipement | - |
| Immobilisations corporelles | 181 564 |
| Immobilisations en cours | - |
| Op d'ordres entre section | - |
| Remboursement d'emprunts | 45 258 |
| Déficit d'investissement reporté | - |
| Autre | - |
| s/tot. | 226 822 |

Recettes d'investissement

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Subv & recettes d'investissement | 13 950 |
| Emprunts et dettes assimilées | - |
| Dotation Fonds de reserve | 229 908 |
| Dépôts et cautionnement reçus | - |
| Autres immobilisations financières | - |
| Opérations d'ordres entre sections | 1 007 |
| Excédent d'investissement reporté | - |
| s/tot. | 244 865 |

De cette situation, le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé d'affecter le résultat excédentaire du compte de fonctionnement de **192 837 €** en excédent de fonctionnement capitalisé.

Notons que la situation financière demeure saine d'une année à l'autre.

Budget communal

Budget investissement 2025

La section investissement fixe l'équilibre des dépenses et recettes à hauteur de **734 954 €**. Bien évidemment, une part du budget d'investissement est nécessairement consacrée à l'entretien des voiries, des équipements compte tenu même de la nature de ces biens, fortement exposés aux contraintes du temps.

Principales dépenses d'investissement engagées sur l'année 2025 :

| | | | |
|--|-----------|--|----------|
| Réfection poteaux Défense Incendie | 20 000 € | Mise en conformité aire de lavage SP | 50 000 € |
| Dépôts et cautionnements reçus | 650 € | Mise en conformité PMR SP OKEENEA | 5 011 € |
| Remboursement capital des emprunts | 38 683 € | Récupérateurs eaux SP - Ecole – Mairie | 2 000 € |
| Achats parcelles | 15 000 € | Réfection appartement mairie | 60 000 € |
| Programmation travaux voirie | | Panneaux chemins ruraux | 5 000 € |
| Entretien général 2025 | 80 000 € | Plantation arbres églises | 2 000 € |
| Réfection route Désertaz (Mur) | 120 000 € | Jeu de boules (fournitures) | 6 000 € |
| réfection de voirie route de la Désertaz | 30 000 € | Barrières cour école | 1 200 € |
| Parking de la Combe | 10 000 € | Informatiques mairie | 2 000 € |
| Création piste forestière (Exploitation ONF) | 18 000 € | Petits matériels ateliers et entretien école | 2 500 € |
| Chemin piétonnier | 30 000 € | Fond de réserve travaux salle polyvalente | 16 841 € |
| Travaux pont de Grignon | 133 000 € | Abri à sel | 6 000 € |
| Aménagement parc et jeux | 25 050 € | Cimetière jardin du souvenir | 7 000 € |
| Lave-vaisselle | 4 920 € | Matériel école, mobilier | 5 000 € |
| Réfection de toiture WC public | 3 100 € | Reprise et ravalement mur église (intérieur) | 18 000 € |
| Ravalement façade des murs sous Eglise | 18 000 € | | |

CCAS : Compte administratif 2024 et budget 2025

Le budget 2025 voté équilibre les dépenses et les recettes de fonctionnement à hauteur de **36 000 €uros**. A noter que la commune participe au titre d'une subvention d'équilibre pour un montant de **8 503 €uros**.

Récapitulatif du compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Achats Repas | 17 390,12 |
| Repas des Aînés + Ateliers | 4 974,28 |
| Participation Collect. Actions soc. | 7 284,10 |
| 22 Dépenses imprévues | |
| Opérations d'ordres entre section | |
| Déficit de fonctionnement reporté | 9 474,32 |
| s/tot. | 39 122,82 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Recettes portages des repas | 20 969,50 |
| Subvention d'équilibre de la Mairie | 23 650,00 |
| 74 Dotations et participations | |
| Opérations d'ordre entre sections | |
| Excédents de fonctionnement reporté | |
| s/tot. | 44 619,50 |

BP 2025 - CCAS

Dépenses de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Achats Repas | 18 000,00 |
| Repas des Aînés + Ateliers | 6 000,00 |
| Participation Collect. Actions soc. | 12 000,00 |
| 22 Dépenses imprévues | |
| Opérations d'ordres entre section | |
| Déficit de fonctionnement reporté | - |
| s/tot. | 36 000,00 |

Recettes de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Recettes portages | 22 000,00 |
| Subvention d'équilibre de la Mairie | 8 503,32 |
| 74 Dotations et participations | |
| Opérations d'ordre entre sections | |
| Excédents de fonctionnement reporté | 5 496,68 |
| s/tot. | 36 000,00 |

Suppression de la 5^e classe

À la rentrée, les effectifs de notre école sont encore cette année en légère baisse. En conséquence, la Direction Départementale de l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale ont procédé à la fermeture de la 5^e classe lors de leur réunion du 20 mars. À ce jour, l'effectif attendu est de 100 élèves pour 4 classes.

M. Ludovic Guibert quitte donc notre école en juillet : nous le remercions pour son engagement auprès de nos élèves pour l'année 2024-2025.

L'espace qui avait été utilisé pour accueillir la 5^e classe reprendra à la rentrée sa vocation initiale, salle de garderie. Il pourra toutefois être utilisé ponctuellement par les enseignants.



Dictée du Tour de France Femmes

Vendredi 28 mars dernier, une classe de l'école s'est jointe à 11 autres classes de l'agglomération dans l'amphithéâtre de l'Université de Savoie pour participer à la dictée du Tour. Cet exercice est organisé dans le cadre de l'accueil du Tour de France Femmes les 1 et 2 août.

La préparation et la dictée en elle-même ont tourné autour du sujet de l'égalité des sexes dans le sport, et la valorisation du sport féminin. Mis à part la dictée, les élèves ont également eu un temps d'échange avec les championnes invitées.

Suite à la correction des dictées, quatorze lauréats auront le privilège de vivre une expérience VIP lors du passage du Tour féminin à Chambéry. Félicitations à Adeline Lepercq qui a terminé première, à Adèle Esmenjaud et Apolline Ploton pour leur deuxième place ex-aequo, et en raison de disponibilités, c'est Apolline qui représentera l'école de Saint-Cassin !



Jeunesse

Inauguration de l'aire de jeux

Le conseil municipal avait inscrit la création d'une aire de jeux au budget de 2024. Cet équipement a été réalisée par les Ets Gonthier, avec la collaboration de nos agents techniques, Marc et Rémi. Il a été autofinancé par la commune ; le département et la région ont apporté des subventions.

Les enfants se sont rapidement approprié ce lieu pour partager rires, jeux et aventures. Mais cet espace permet également aux parents de se retrouver et d'échanger pendant que leurs bouts-de-chou s'amuse.

Les enfants inscrits au restaurant scolaire y ont accès en priorité à partir de 12 h 45 après le repas. Ils seront surveillés par les agents de la mairie.

Lors de l'inauguration, organisée conjointement avec le Sou des Ecoles, Mme le Maire a souligné que, comme elle l'imaginait, cet espace devient un lieu de convivialité et de vie au centre du village. Mme Wolff, conseillère départementale a parlé de ces « petits plus » qui apportent une vraie plus-value à nos villages.



Dispositif BOURSES JEUNES

Un coup de pouce
Jusqu'à 1500€ pour

Partir en vacances !

Découvrir des initiatives !

Développer ta passion !

Obtenir le BAFA !

Agir pour une cause !

De 14 à 25 ans,
Seul ou en groupe

Les structures jeunesse t'accompagnent

06 86 79 97 36
projets.jeunesadultes@aqcv.org
3 rue du Laurier, 73000 Chambéry

Les communes qui vous soutiennent : Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, Saint Sulpice, Barby, Bassens, Curienne, Saint Alban en Laysse, Saint Jean d'Arvey, Thoiry, Verel Pragondran, La Thuile, Puygros, Vimines, Saint Cassin.



AQCV.org

Focus sur le BAFA

Dans le cadre de ce dispositif Bourse Jeunes, l'AQCV s'associe au SIVOM du Val d'Hyères :

Tu as plus de 16 ans et t'intéresses au métier d'animateur ? Le SIVOM du Val d'Hyères t'accompagne de A à Z dans ta formation BAFA !

Tu souhaites des informations sur les possibilités de financements multiples (SIVOM, CAF, AQCV, ...), les dates de session de formation organisées, le métier d'animateur ou les structures pouvant t'accueillir pour tes stages, n'hésite pas à contacter Justin RAYMOND, coordinateur jeunesse du SIVOM, au 06.72.47.94.98 ou via coordination@sivom-valdhyeres.com.

Alors que ce soit pour faire tes premiers pas dans l'animation, trouver des jobs d'été et de vacances dans l'éducation populaire, ou compléter ta formation dans ce job que tu exerces déjà, prends contact avec nous pour passer ton BAFA à moindre coût.

Centre de loisirs : LA CABANE

Depuis le 21 octobre 2024, le centre de loisirs « La Cabane » de Jacob-Bellecombette accueille également des enfants de Saint-Cassin. Cette nouveauté est le fruit d'une convention passée entre les deux communes votée à l'unanimité par leurs conseils municipaux respectifs, permettant aux familles saint-cassinoises de bénéficier d'un accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La commune de Saint-Cassin, qui ne dispose pas de structure d'accueil de loisirs, a sollicité Jacob-Bellecombette pour mettre en place ce partenariat.

Ce rapprochement entre les deux collectivités illustre une belle coopération locale, offrant une solution concrète et de qualité aux enfants du territoire.



Photo lors de la signature de la convention mardi 12 mai 2025, en présence de Madame le Maire de Jacob-Bellecombette, Brigitte Bochaton, Madame le Maire de Saint-Cassin, Jocelyne Gougou, et des deux directrices du centre de loisirs cet été, Solène Sapy et Céline Theux-Billard.

Le centre de loisirs La Cabane accueille vos enfants de 3 à 11 ans (et les 10/13 ans en juillet) du lundi au vendredi en période de vacances scolaires, hors jours fériés, de 7 h 45 à 18 h.

Les animations sont diverses : sportives, manuelles, culturelles, scientifiques, etc.

Le tarif pour les enfants de Saint-Cassin est le même que pour ceux de Jacob-Bellecombette ; la commune prend en charge la différence.

Les modalités d'inscription et toutes les informations sont disponibles sur le site de la mairie de Jacob-Bellecombette :



<https://jacob-bellecombette.fr/enfance-et-jeunesse/extrascolaire-laccueil-de-loisirs-la-cabane/>



Pour vos loisirs



Ciné plein air

Retrouvons-nous mardi 29 juillet à la tombée de la nuit pour une *toile à la belle étoile*, sur le parking de l'école, équipés de tout ce qui peut aider à rendre la séance de cinéma plus agréable... chaise, plaid, etc.

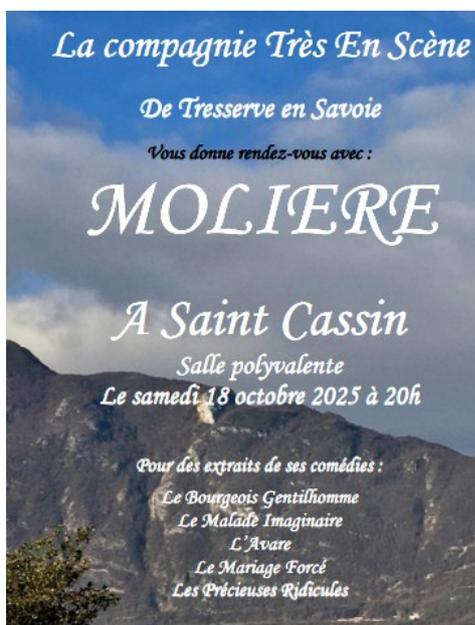
Luigi & Auly et leur food truck seront également de la partie.

Pour échapper à la police, un fils (Artus) et son père (Clovis Cornillac) en cavale, sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé... Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais.

Film de 2024

Réalisateur : Artus

*Et si on allait
au théâtre ?*



Tarif : 10€
Réservations : 06 82 28 79 80 ou
dohr.veronique@wanadoo.fr



Un terrain de pétanque

Suite à la suppression du terrain de boules pour réaménager le parking au sud de l'école, certains venaient jouer à la pétanque sur le chemin entre la mairie et la route départementale. Ils vont bientôt pouvoir exercer leurs talents sur un terrain sûrement un peu plus plat.

Ce sont les employés communaux qui vont réaliser ce nouvel équipement. La pelleuse est déjà en action en contre-bas de la mairie.

Un nouvel espace avec un banc et une poubelle sera installé un peu plus haut afin de pouvoir se reposer tout en profitant de la vue sur le lac du Bourget.



Le plan communal de Sauvegarde

Le conseil municipal poursuit la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Ce plan communal s'inscrit dans un dispositif plus étendu : le Plan Intercommunal de Sauvegarde de l'Agglomération de Grand Chambéry.

Nous avons besoin de votre aide.

La commune souhaite en effet recenser :

- Les personnes nécessitant une attention particulière en cas d'événement majeur sur la commune,
- Les personnes acceptant d'héberger des sinistrés en cas d'événement majeur,
- Les personnes possédant des moyens tels qu'un tracteur, un groupe électrogène,... et acceptant au titre de la solidarité d'intervenir avec son matériel en soutien des agents communaux (une réunion spécifique avec les agriculteurs a déjà eu lieu),
- Les personnes ayant une activité liée au corps médical : infirmier(ère), médecin, pharmacien(ne).

Merci de vous signaler auprès des secrétaires en remettant le formulaire inclus dans ce bulletin dûment rempli.

Sécurité route de Lyon

À la demande d'habitants situés le long de la RD 1006, la municipalité a sollicité le conseil départemental pour effectuer des relevés de vitesse. Ceux-ci ont été réalisés au mois de mai 2025 au niveau du 1220 route de Lyon, et ils ont donné les résultats suivants :

- ◆ Dans le sens St-Thibaud => Cognin
Vitesse moyenne : 70 km/h
V 85 : 80 km/h (vitesse au-dessous de celle de 85% des véhicules)
- ◆ Dans le sens Cognin => St-Thibaud
Vitesse moyenne : 76 km/h
V 85 : 87 km/h



À noter des passages à plus de 100 km/h alors que la vitesse est limitée à 70 km/h sur cette section. Au vu de ces relevés, le conseil départemental doit étudier un renforcement de la signalisation existante pour une mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Circulation route de la Désertaz

Des travaux de réfection de voirie sont prévus cet été entre le lotissement du Petit Pré et le chemin de Chabran.

Auparavant, il faudra intervenir sur la résurgence d'eau dans le virage de Chabran dont on ne connaît pas à ce jour l'origine.

La route reste étroite et il est indispensable que les usagers tiennent compte de cette réalité.

Suite à la demande d'habitants, les employés communaux ont installé le radar pédagogique afin d'effectuer des relevés de vitesse.

Recensement et élections

Suite au dernier recensement, l'INSEE nous a transmis le nouveau chiffre concernant notre population : 1019 habitants. Les derniers décomptes indiquaient 743 en 2013 et 905 en 2019. Le fait de dépasser les 1000 habitants va entraîner des modifications lors des prochaines élections municipales avec l'obligation de listes bloquées pour le vote sans pouvoir rayer ou rajouter des noms.

Jusqu'à présent, la manière de voter aux élections municipales différait selon la taille de la commune. Dans celles de moins de 1 000 habitants, on votait pour des noms, avec possibilité d'en ajouter ou d'en retirer certains. Dans les communes plus peuplées, on se prononçait en faveur de listes de candidats, non modifiables, qui devaient alterner un candidat de chaque sexe.

Mais dès les élections municipales de 2026, tout le monde votera sur des listes, qui se devront d'être paritaires. L'Assemblée nationale a adopté définitivement, le 7 avril, la proposition de loi qui entérine ce changement.

Participation citoyenne

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire et la brigade de gendarmerie locale, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adoptée et mis en œuvre.



Une réunion publique avec les élus et le responsable local de la gendarmerie permettra de présenter l'intérêt de la démarche, d'expliciter son contenu et de détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ». Le maire signera ensuite un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez vous impliquer ? Faites-vous connaître à la mairie en adressant un mail à mairie@saint-cassin.com ou en téléphonant au 04 79 69 47 26.

Du côté de Grand Chambéry

Le réseau d'eau potable

Aujourd'hui, les habitants de Saint-Cassin dépendent uniquement de deux sources (situées à La Combe et aux Huires) pour leur alimentation en eau potable. Contrairement à une idée reçue, la quantité n'est pas toujours satisfaisante.

C'est pourquoi, afin de sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable pour tous les habitants de la commune en cas de problème avec les sources actuelles, des travaux vont être réalisés début 2026 pour une durée de deux ans, Le système d'alimentation de secours qui sera mis en place est le suivant :

Une pompe ainsi qu'une canalisation seront installées à Cognin, au niveau du réservoir de Villeneuve, pour envoyer de l'eau vers celui des Huires à Saint-Cassin.

Cette eau proviendra de la nappe phréatique de Chambéry, une ressource plus fiable.

Le réservoir de Villeneuve, ancien et trop petit, sera entièrement reconstruit pour répondre aux besoins actuels et futurs. Les conduites d'eau potable les plus anciennes situées sur le trajet des nouveaux tuyaux seront aussi renouvelées.

Les communes et lieux concernés sont :

Saint-Cassin (D7, montée des Alberges, rte du pont de Grignon, rte des Huires)

Cognin (D7, rte de Saint-Cassin)

Conteneurs à poubelles

Grand Chambéry poursuit la mise en place de conteneurs à poubelle sur l'ensemble de l'agglomération. Saint-Cassin va bénéficier d'une nouvelle implantation sur le secteur du Pont Saint-Charles.

Des conteneurs aériens ont été mis en place. À partir des relevés qui seront faits de leur utilisation, des moloks seront installés.

Les bacs situés à l'amont le long de la RD 1006 ont été supprimés. Leur collecte présentait un réel danger pour les agents du service des déchets.



Transport en commun

Le covoiturage spontané

Démarré à Saint-Cassin en mai 2025, le covoiturage spontané est un mode de transport simple, convivial et écologique, qui transforme les places libres en voiture en trajets partagés, sans réservation préalable.

Son fonctionnement :

Le passager indique sa destination en appuyant sur le panneau lumineux connecté, ou se place à côté du panneau classique « covoiturage spontané ». Si un conducteur s'arrête, ils conviennent ensemble d'un point de dépose.

L'échange peut se faire avec ou sans carte de covoitreur, délivrée par Grand Chambéry après signature d'une charte de bonne conduite. Il n'est pas nécessaire de réserver ou de prévoir ses déplacements à l'avance.

Pour rejoindre la communauté des covoituteurs, il est possible de s'inscrire en ligne via le formulaire dédié :

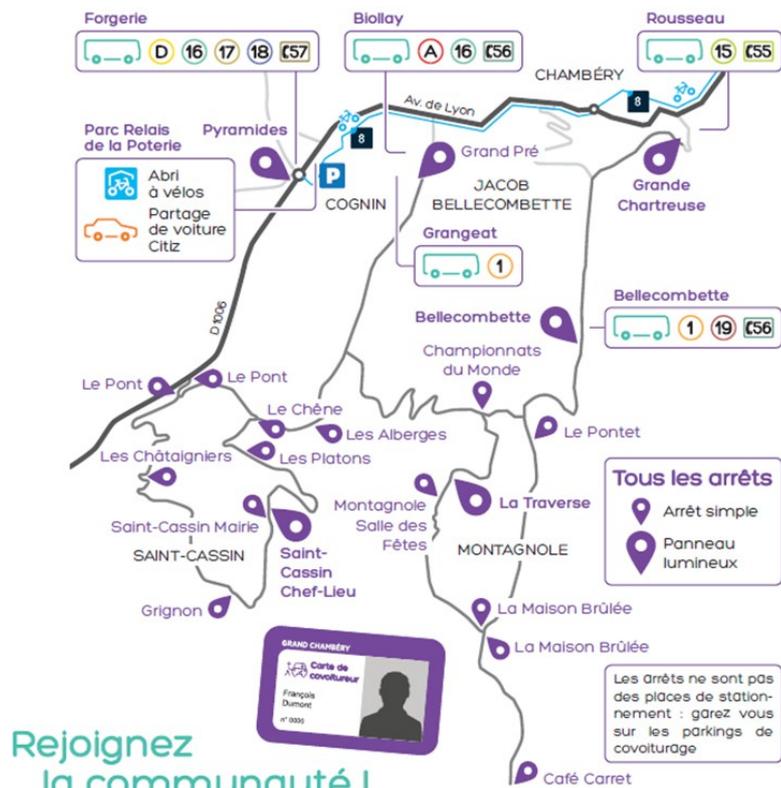
<https://formulaires.simplici.grandchambery.fr/covoiturage>

Des formulaires papier sont aussi disponibles dans les mairies concernées ou sur le site de Synchro Mobilités :

<https://synchro.grandchambery.fr/voiture/covoiturage-spontane-2>.



Animation covoiturage devant l'école



Plan des lignes et arrêts de covoiturage spontané reliant les communes de Cognin, Jacob-Bellecombette, Chambéry, Saint-Cassin et Montagnole.



Transport en commun

Flexi : le transport à la demande

Flexi est un service de transport sur réservation. Il vous permet de vous déplacer facilement, sans contrainte, pour aller faire vos courses, voir un proche, ou vous rendre à un rendez-vous.

Flexi vous emmène d'un arrêt à un autre dans votre zone ou vous dépose à un arrêt de correspondance vers une ligne de bus, du lundi au samedi, de 7 h à 19 h, toute l'année, même pendant les vacances scolaires.

Il suffit de :

- * Vous inscrire au service par téléphone ou en ligne.
- * Choisir votre arrêt et l'heure qui vous convient.
- * Réserver (par téléphone, appli ou site web), jusqu'à 1 heure avant le créneau horaire souhaité.
- * Vous recevrez confirmation par sms ou mail.
- * Monter à bord avec votre titre ou acheter un ticket (même tarif que le réseau bus).

Application MyMobi : pour réserver et annuler vos trajets, consulter vos réservations, suivre l'arrivée du véhicule en temps réel.

Par internet : <https://synchro.grandchambery.fr/> rubrique Flexi

Par téléphone : 04 79 68 73 73



Conférence de presse de présentation du dispositif, en présence de Thierry Repentin, président de l'agglomération de Grand Chambéry, de Christophe Piereton, vice-président en charge de la mobilité, et de Jocelyne Gougou, maire de Saint-Cassin.

Toutes les informations sont disponibles sur :

synchro.grandchambery.fr

*T'est moi qui choisis
mon horaire !*

Synchro
mobilités



Bon à savoir...

Dans la commune :

Mardi 16 h 15 à 19 h : vente de pain au levain sur le parking de l'école

À partir de 18 h : hamburgers et autres repas

Samedi matin sur appel téléphonique : épicerie ambulante

Pain au levain cuit au four à bois



Mardi de 16h15 à 19h.
Sur le parking de l'école

Églantine et Lucas, boulangers de Montagnole

Instagram : levain_en_tout_point

Luigi Auly &

DÉBARQUE DANS TA VILLE !

AU MENU :
DE BONS BURGERS MAISON ET D'AUTRES PÉPITES GOURMANDES !

TOUS LES MARDIS SOIR
À PARTIR DE 18H

SAINT-CASSIN
PARKING DE L'ÉCOLE

MANGER, RIGOLER, TRINQUER



FOOD TRUCK - TRAITEUR - EVENEMENT
06 85 01 06 17 | luigiaily.foodtruck@gmail.com

Instagram | Facebook | Twitter | @LUGIAILY_FOODTRUCK

luigi-auly-foodtruck.eatbu.com



CHEZ FRED
Fromagerie - Epicerie - Charcuterie

Produits locaux | Large choix | À domicile

Votre épicier ambulant

Spécialisé dans la fromagerie charcuterie depuis 2010, je me déplace chez vous pour vous proposer un large choix de produits issus de la région. Avec mon camion magasin, je parcours plus de 30 villages par semaine en Savoie et en Isère. Je vous propose un service de proximité, n'hésitez plus, faites vos courses devant chez-vous ! À très bientôt !



06 77 77 96 00 | lefredo73@gmail.com
camion-chez-fred.fr

Ouverture d'un cabinet d'étiopathie

Je suis **Alexandra Pardo**, étiopathe récemment installée à **Saint-Cassin**. J'ai fait mes 6 années d'études au sein de la faculté libre d'étiopathie de Lyon. N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements.

L'étiopathie : une approche naturelle pour soulager vos douleurs. Elle s'appuie sur un raisonnement précis permettant de trouver la cause des douleurs (articulaires, digestives, musculaires, tendineuses, etc.) et agir directement dessus grâce à des manipulations manuelles douces adaptées à chacun. Chaque séance comprend un temps d'écoute, des gestes manuels adaptés à chaque situation, et des conseils personnalisés.

Cabinet situé 85 A chemin des écureuils à Saint-Cassin.

Tel 07 64 51 25 54 | <https://www.ethiopathie-chambery.com>



Prêt de matériel

Le saviez-vous ?



La mairie met gratuitement à votre disposition tout un matériel pour vos événements festifs : vaisselle, tables, chaises...



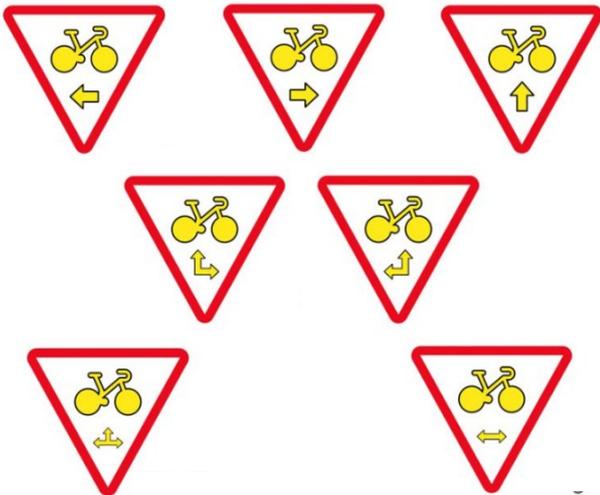
A réserver auprès des secrétaires, en fournissant un chèque de caution.



De nouveaux panneaux de circulation vont apparaître dans notre agglomération.

Ils concernent avant tout les cyclistes. Mais il est important que les automobilistes les connaissent afin de ne pas être étonnés et même critiques vis-à-vis des cyclistes qui appliquent le code de la route.

L'espace public doit être partagé. À chacun de respecter les droits des autres quel que soit son mode de déplacement !



Les panneaux M12 sont toujours associés à un signal lumineux de circulation tricolore. Ils constituent une signalisation distincte, au sens de l'article R. 415-15 du code de la route, destinée exclusivement aux cyclistes.

Lorsque le signal lumineux impose l'arrêt, un panneau de type M12 autorise les cyclistes à franchir la ligne d'arrêt du feu pour emprunter la direction indiquée par la flèche en respectant la priorité accordée aux autres usagers.

**À VÉLO :
LES PANNEAUX
DE SIGNALISATION
À CONNAÎTRE**

| | | | |
|---|---|---|--|
| ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES | BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN) | PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN) | PANNEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES |
| SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN) | DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES | TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT | ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE |

À la demande du Petit Cassinois, le comte Philibert de la Forest Divonne nous parle de la maison où il aime passer des vacances depuis son plus jeune âge.

Les Alberges, histoire d'une propriété du XVII^e siècle à nos jours

Capitale historique de la Savoie, Chambéry joue un rôle administratif de premier plan à travers les siècles, notamment grâce à la présence en ses murs de la Chambre des Comptes et du Sénat. Ces institutions favorisent l'émergence d'une noblesse de robe qui y tient un rôle majeur.

Ces familles aristocratiques chambériennes disposent souvent de domaines à la campagne. Elles s'y retirent aux beaux jours pour échapper à la chaleur de la ville, surveiller les récoltes et chasser.

Telle est la vocation originelle de cette demeure située aux Alberges. Ses fondations remontent au moins à la première moitié du XVII^e siècle. Elle appartient alors à la famille Morand, famille de noblesse de robe savoyarde.

Noble Claude I^{er} Morand (†1651), maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, semble avoir acquis son domaine de Saint-Cassin entre 1643 et 1648.

Son fils, Claude II Morand (1647-1727), avocat au Sénat de Savoie, lui succède. Il hérite également en 1700 de la baronnie de Grilly, dans le pays de Gex. Le 29 mai 1710, il échange des terres situées aux Alberges avec la veuve de noble Jean-Louis Vuillerme (propriétaire de la demeure aujourd'hui connue sous le nom de château Ménabréa), dont un verger qui « *jouste un chemin pour aller en la maison dudit seigneur* ».

À sa mort en 1727, son fils, Claude III Morand (1692-1772), baron de Grilly, hérite de la demeure des Alberges. La mappe sarde, cadastre daté de 1729, nous apprend qu'elle est alors le centre d'un domaine qui comprend des jardins, des prés, des vignes, des vergers, des granges, des habitations destinées aux fermiers ainsi qu'une chapelle.

Cette chapelle, détruite depuis, est située « *dans la cour* » de la maison. Le recteur en est traditionnellement le curé de Cognin, sur présentation du maître des lieux et approbation de l'évêque de Grenoble.

Le baron de Grilly meurt en 1772 dans sa demeure des Alberges. Il est enterré dans l'ancienne église de Saint-Cassin. Conformément à ses volontés, faute de descendance masculine, ses biens échoient à son cousin Claude-François Morand (1716-1784), baron de Montfort, aide-major au régiment des Gardes.

Claude-François Morand, baron de Montfort, conserve le domaine jusqu'en 1784, année de sa mort. Son fils, Pierre-Gabriel Morand (1748-1810), baron de Montfort, colonel du régiment de Maurienne, lui succède. Mais, ruiné par la tourmente révolutionnaire, le baron de Montfort se sépare du domaine. La toponymie du hameau des Alberges garde un souvenir du passage des Morand de Montfort à Saint-Cassin. En effet, encore aujourd'hui, plusieurs terrains entourant la maison sont suivis au cadastre du possessif « *de Montfort* ».



Au cours du XIX^e siècle le domaine passe entre plusieurs mains. Il appartient notamment à Joseph-Pierre Dumas, issu d'une dynastie de tanneurs de Cognin, ainsi qu'à Jean-Jacques Ronzière (1788-1882), qui est syndic de Saint-Cassin de 1848 à 1857. En 1872, son fils, Charles Ronzière, cède le domaine des Alberges à Emile Lepasquier (1822-1886). Celui-ci est rentier et partage son temps entre Chambéry, où il vit dans un appartement situé dans l'hôtel de Montfalcon, son domaine de Saint-Cassin et Paris.



À partir de 1874, Emile Lepasquier entreprend de vastes travaux de modernisation de sa demeure des Alberges, lui donnant sa physionomie actuelle. Impliqué dans la vie locale de Saint-Cassin, il gratifie d'un prix deux élèves méritants du village en 1878. Emile Lepasquier meurt en 1886 sans descendance et lègue sa propriété des Alberges à l'une de ses nièces, Émeline Grand (1861-1936).

Émeline Grand est issue d'une lignée de juristes savoyards. Son grand-père, Hippolyte Grand (1795-1873), officier des Saints-Maurice-et-Lazare et chevalier de la Légion d'honneur, est président du Tribunal de 1^e instance de Chambéry. Elle est également la nièce d'Emmanuel Grand

(1810-1892), bienfaiteur de la commune de Jacob-Bellecombette. Émeline Grand épouse le comte Pierre de La Forest Divonne (1854-1909) en 1887 à Saint-Cassin.

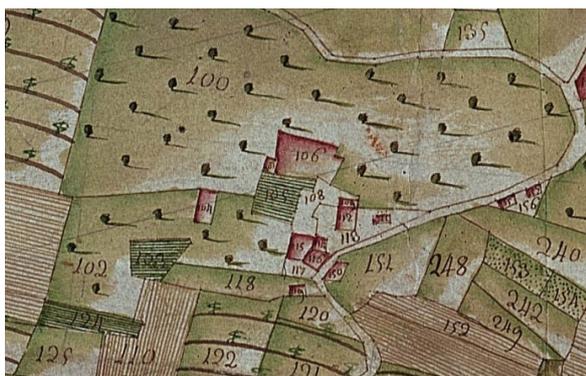
Officier d'infanterie, Pierre de La Forest Divonne est issu d'une famille de noblesse chevaleresque savoyarde connue dans les environs de Chambéry depuis la fin du XII^e siècle. Il naît en 1854 au château de Frohsdorf, en Autriche, où son père est au service du comte de Chambord, prétendant au trône de France en exil. Pierre de La Forest Divonne meurt en 1909 dans sa demeure des Alberges. Sa veuve, Emeline Grand, lui survit jusqu'en 1936.

Leur fils aîné, Edouard de La Forest Divonne (1888-1960), hérite alors de la maison. Officier de marine, il partage sa vie entre ses campagnes lointaines, Besançon, Paris et Saint-Cassin. Il épouse en 1920 Madeleine de Truchis de Varennes (1895-1988). Deux enfants naissent de cette alliance.

L'aîné, Pierre de La Forest Divonne (1921-1945), engagé volontaire au 2^e régiment de Dragons, tombe au champ d'honneur le 3 avril 1945. Enterré à Saint-Cassin, son nom figure sur le monument aux morts de la commune.

Le second, Michel de La Forest Divonne (1923-2008), est adolescent lorsque la Seconde Guerre Mondiale éclate. Présent à Saint-Cassin lors du bombardement de Chambéry, il voit depuis la terrasse de la maison les obus s'abattre sur la ville. Il enfourche alors son vélo et porte secours aux victimes. Il s'engage par la suite au 2^e régiment de Cuirassiers et reçoit la Croix de Guerre. Il meurt en 2008. Profondément attaché à Saint-Cassin, il repose au cimetière du village. La maison appartient toujours à la même famille.

En août 2023, des peintures murales datant du début du XVIII^e siècle sont découvertes dans la maison. Ces peintures ornementales recouvrent l'intégralité d'une pièce et représentent des oiseaux, un jardin et des personnages. Le décor est surmonté des blasons de Claude III Morand (1692-1772), baron de Grilly et de son épouse Jeanne-Marie de Gantelet Vectier, permettant d'en situer l'époque et les commanditaires.



Détail de la mappe Sarde de 1729



Blason de Claude III Morand et de son épouse Jeanne-Marie de Gantelet Vectier

État civil

En application du RGPD, nous ne publions que les naissances et mariages des personnes qui nous en ont donné l'autorisation.

Naissances

28/11/2024 Paul, de Lisa Gélébrart et Martin Amiel

Mariages

21/06/2025 Carole-Anne Alande et Romain Antiq

Décès

11/12/2024 Émile Flores
06/01/2025 Alexandre Bonillo
18/01/2025 Armand Perroux
07/02/2025 Louis Ladorme
16/03/2025 Jean-Pierre Roustit
12/04/2025 Fernande Carret
14/04/2025 Thérèse Dubonnet
10/05/2025 Marie Curtet



Urbanisme

Déclarations préalables

LATTARI Maxence 175 ch du Buisson
D'AVINO Gianni 1110 rte de la Désertaz

LOUIS Cédric 115 rte de la Désertaz
GAILLAND Françoise 2620 rte de Lélia
PIGNIER Rémy ch des Orchidées
LOUIS Cédric 115 rte de la Désertaz
MITHIEUX Vincent 2550 rte de Lélia
FAVETTA Léandre 145 A rte des Huires
BUSILLET Martial 610 rte de la Désertaz
BRUN Sylvain 155 ch des Bonnets

GOUGOU Gérard 2950 rte de Lélia

DUMET Leslie rte de la Désertaz
LATTARI Maxence 175 ch du Buisson
ROSSIGNUOLO Christophe 370 rte de Lyon
BAUDIN Laura 750 montée du Chêne

Permis de construire

BARRAZ Adrien 345 rte des Huires
KEBAIER Nasredine rte de Lyon
FAVETTA Léandre 145 A rte des Huires

Piscine
Création en piscine et mur de soutènement
Implantation d'un four à bois
Isolation des murs par l'extérieur
Installation fenêtres et extension pièce
Abri de jardin
Installation panneaux photovoltaïques
Division parcellaire
Portail coulissant
Création d'un chenil avec muret crépi et clôture
Ravalement façade et installation volets roulants
Installation d'une clôture
Installation d'une clôture
Installation de panneaux photovoltaïques
Réfection toiture, pose velux, suppression cheminée, changement revêtement toiture.

Construction d'une maison individuelle
Transfert de permis
Construction d'une maison individuelle d'habitation et aménagement de ses abords

